

Tarif des consultations et actes

les plus couramment pratiqués

TMS : stimulation magnétique transcrânienne

Séances de TMS	Cotation de l'acte	Tarifs Assurance Maladie	Remboursement Assurance Maladie	Reste à charge
1 ^{ère} séance	-	-	-	0 €
Séances suivantes	-	-	-	60 €

Tarifs au 1^{er} novembre 2023

Vous aurez à régler le reste à charge :

- Le jour de votre consultation ou examen :
 - à la caisse centrale située dans le hall d'accueil, au niveau 0
- Ou après réception de la facture par courrier :
 - par carte bancaire sur le site de paiement en ligne accessible via le site internet de l'hôpital www.15-20.fr
 - par chèque Centre d'encaissement des Finances Publiques indiqué sur le talon de paiement de la facture.